

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 AVRIL 2012

Nombre de conseillers

En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil douze, le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire.

Présents : Mme Florence BRUEZ

Mrs Jean-Marc BOILLETOT, Philippe BORDAS, Frédéric BOUQUIN, Joël BOUZIGON, Frédéric FARINETTI, Patrick LUSSIANA, Hubert PERNOT

Absents excusés : Mmes Brigitte GUICHARDOT et Christine PELLEGRINI

Absents :

Date de convocation : 23/03/2012

Date d'affichage : 06/04/2012

A été élu(e) secrétaire de séance : Mademoiselle Marie-Pierre MASSY

OBJET : APPROBATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe BORDAS, 1^{er} adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMMUNE

	<u>RÉSULTAT 2011</u>	<u>RÉSULTAT CLÔTURE 2011</u>
FONCTIONNEMENT	+ 24 220.12 €	+ 81 771.46 €
INVESTISSEMENT	- 6 656.09 €	- 23 246.74 €
TOTAL	+ 17 564.03 €	+ 58 524.72 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

	<u>RÉSULTAT 2011</u>	<u>RÉSULTAT CLÔTURE 2011</u>
FONCTIONNEMENT	+ 5 502.68 €	+ 38 516.97 €
INVESTISSEMENT	+ 1 888.79 €	+ 9 273.88 €
TOTAL	+ 7 391.47 €	+ 47 790.85 €

- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui s'est retiré et ne participe pas au vote, approuve par 7 voix pour et 0 voix contre, les comptes administratifs de la commune et de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2011.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2011

COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2011 a généré un excédent de fonctionnement de 24 220,12 €. Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 57 551,34 €, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 81 771,46 €.

Le Conseil Municipal décide de les affecter comme suit :

- à l'apurement du déficit d'investissement (c/1068) :23 246,74 €
- solde disponible :58 524,72 €
- affectation à l'excédent reporté (compte R002) :58 524,72 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2011 a généré un excédent de fonctionnement de 5 502,68 €. Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 33 014,29 €, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 38 516,97 €.

Le Conseil Municipal décide de les affecter comme suit :

- à l'apurement du déficit d'investissement de l'exercice :0,00 €
- solde disponible :38 516,97 €
- affectation à l'excédent reporté (compte R002) :38 516,97 €

OBJET : VOTE DES 4 TAXES COMMUNALES

A ce jour les taux des quatre taxes sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 11,58 %
- Taxe sur le foncier bâti : 10,63 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 16,16 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 12,13 %

Monsieur le Maire propose que nous n'augmentions pas les taux. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de garder les taux inchangés.

OBJET : VOTE DU BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2012

Après la présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section FONCTIONNEMENT : 120 664.72 €
Section INVESTISSEMENT : 268 422.74 €

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2012

Après la présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif assainissement qui s'équilibre en recettes et dépenses à :

Section EXPLOITATION : 53 382.97 €
Section INVESTISSEMENT : 50 307.88 €

OBJET : CAPTAGE D'UNE DEUXIEME RESURGENCE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Suite au projet de capter une deuxième source dans le périmètre de la source principale pour agrémenter le débit de celle-ci, notamment en périodes de forte sollicitation de cette dernière, une analyse de cette deuxième source a été demandée au Laboratoire Départemental d'Analyse et réalisée par celui-ci.

L'eau étant conforme aux normes de qualité réglementaires, le Conseil Municipal, après délibération décide de procéder au captage de cette source, constate que le devis estimatif présenté par l'Entreprise VERNE s'élève à la somme de 6 655.00 euros hors taxes, sollicite des subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal sollicite également une participation financière de la commune de MERONA avec laquelle la commune de PLAISIA a conclu une convention.

OBJET : TRAVAUX CHEMIN DE MERLUE : DEMANDE DE SUBVENTION CSCJ

Le Conseil Municipal envisage d'effectuer des travaux de réfection de voie sur le chemin de Merlue (C2).
Le Conseil Municipal, après délibération, constate que le devis estimatif présenté par la SOCIETE JURASSIENNE D'ENTREPRISE s'élève à la somme de 2 855.00 euros hors taxes, sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général l'attribution d'une subvention au titre du Contrat de Solidarité aux Communes Jurassiennes.

OBJET : POSE DE COUSSINS BERLINOIS : DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Afin de ralentir la vitesse à l'entrée du village, côté Mérona, le Conseil Municipal envisage, en collaboration avec le C.T.R.D. d'Orgelet, de procéder à la pose d'un coussin berlinois sur la RD 174. La commune est chargée d'acheter les panneaux de signalisation et le coussin berlinois qui seront mis en place par le C.T.R.D. d'Orgelet.

Le Conseil Municipal, après délibération, constate que le devis estimatif présenté par les SIGNAUX GIROD s'élève à la somme de 1 919.88 euros hors taxes, constate que le devis estimatif présenté par le C.T.R.D. d'Orgelet s'élève à la somme de 3 450.00 euros, sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général l'attribution d'une subvention au titre des Amendes de Police.

OBJET : ANNULATION ET REMPLACEMENT DES DÉLIBÉRATIONS 2011-029 ET 2012-001

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibérations n° 2011-029 du 01 décembre 2011 et n° 2012-001 du 16 février 2012, le Conseil Municipal avait renouvelé les baux de location, arrivés à échéance, de Monsieur Daniel BARTHOULOT et de Madame Camille MEYLING, respectivement pour 3 ans et 2 ans.

Monsieur le Préfet, par courrier en date du 2 mars 2012, informe, qu'aux termes de l'article L411-3 du code rural et de la pêche maritime, il ne peut être conclu de baux inférieurs à 9 ans et demande de bien vouloir procéder à l'annulation de ces deux délibérations, entachées d'illégalité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'annuler les délibérations concernées, de renouveler les baux de location de Monsieur Daniel BARTHOULOT et de Madame Camille MEYLING pour 9 ans à compter respectivement du 1^{er} janvier 2012 et du 1^{er} février 2012 et charge le Maire d'établir les baux se rapportant auxdites locations.

OBJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LAURIE BOUZIGON

Le contrat de travail de Mademoiselle Laurie BOUZIGON arrive à échéance. Après échanges et discussion, le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat de Mademoiselle BOUZIGON pour une durée de 1 an. Elle sera rémunérée sur la base de l'échelon 4 de l'échelle 3, IB 303, IM 305 du grade d'Adjoint Technique de deuxième classe.

OBJET : ADHÉSION AUX SERVICES MUTUALISÉS DU SERVICE INFORMATIQUE ET TIC DU SIDEC POUR LES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU JURA.

Comme chaque année la Commune doit adhérer aux services mutualisés d'informatique du SIDEC par délibération. Cette année le montant de l'adhésion est de **867,72 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité cette adhésion.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire